

EXERCICE 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Délibération n°D-CA/2018-013

Le conseil d'administration s'est réuni le 06 mars 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 23 février 2018.

- VU le code de l'éducation, notamment ses articles L613-2, L712-3 et L712-6-1 ;
- VU les statuts de l'Université ;
- VU l'avis favorable de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 13 février 2018 ;

Point de l'ordre du jour : 11ème Partie – P1.2 – Création DU Formation continue en odontologie

Exposé de la décision :

DU FORMATION CONTINUE EN ODONTOLOGIE

Historique : La Faculté de Chirurgie Dentaire et particulièrement le Dr Gaucher ont pris attache avec le SCFC pour créer une formation diplômante à destination des professionnels de santé chirurgien-dentistes pour proposer une mise à jour des pratiques professionnelles.

Problématique : Il n'existe pas de formation universitaire d'excellence regroupant les dernières pratiques des soins de l'adulte et de l'enfant du chirurgien-dentiste omnipraticiens. Cette formation répondra aux attentes des alumni en matière de formation continue.

Proposition de décision soumise au Conseil :

Création du Diplôme d'Université Formation Continue en Odontologie, proposé en formation continue sur 2 ans

Tarif :

Avec prise en charge : 2400 euros

Sans prise en charge : 2400 euros

La création de ce DU est soumise à l'approbation du Conseil d'administration.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la présente délibération.

Nombre de membres constituant le Conseil : 36
Quorum : 18
Nombre de membres participant à la délibération : 30
Abstentions : 0
Votes exprimés : 30
Contre : 0
Pour : 30

Fait à Paris, le 20 mars 2018

Le Président



Frédéric DARDELE

En application des articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université Paris Descartes et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Paris.

Classé au registre des délibérations du Conseil d'administration, consultable au secrétariat de la Direction des affaires générales et juridiques

Publié sur le site internet de l'Université le **20 MARS 2018**
Transmis au Recteur le :

20 MARS 2018